

PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI

UN PLAN D'INTÉGRATION À L'EMPLOI ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

Dans le cadre du Programme objectif emploi, les personnes participantes sont soutenues dans leur démarche visant leur intégration au marché du travail, que ce soit la poursuite d'une formation ou l'acquisition de compétences, la recherche d'un emploi ou encore le développement d'habiletés sociales. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une autonomie financière.

Si vous êtes admissible pour une première fois au Programme d'aide sociale et que vous remplissez toutes les conditions requises liées au Programme objectif emploi, vous devez y participer.

UN PLAN D'INTÉGRATION

Dans un premier temps, un plan d'intégration à l'emploi personnalisé est préparé pour vous. Vous êtes accompagné à chaque étape de sa réalisation.

Une agente ou un agent d'aide à l'emploi verra avec vous les principaux obstacles à votre intégration au marché du travail. Le plan d'intégration tiendra ainsi compte de votre profil, de vos besoins, de vos compétences, de vos aptitudes, du type d'emploi recherché et des caractéristiques du marché du travail.

DES ACTIVITÉS POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Si vous êtes en mesure d'intégrer rapidement un emploi, vous bénéficierez d'activités **d'aide à la recherche d'emploi**.

Si vous devez développer des compétences avant d'être en mesure d'intégrer un emploi, vous pourrez entreprendre une **formation** ou acquérir une **expérience** de travail.

Si vous devez résoudre des difficultés liées à un événement de vie ou des problèmes d'ordre personnel ou social, vous pourrez participer à des **activités de développement des habiletés sociales** avant d'entreprendre toute autre démarche.



DES AVANTAGES FINANCIERS

En participant au Programme objectif emploi, vous recevrez une prestation de base. Une allocation de participation vous sera versée en plus si vous réalisez les activités prévues dans le plan d'intégration à l'emploi préparé pour vous.

Une allocation d'aide à l'emploi pourrait vous être versée en remplacement de la prestation de base si vous participez à une mesure active d'emploi.

Dans le cadre des activités du **volet Recherche intensive d'emploi** ou du **volet Développement des habiletés sociales** du Programme, vous recevrez une **allocation de participation** de 70 \$ par semaine en plus de la prestation de base.

Si vous participez à une activité du **volet Développement des compétences**, vous pourriez recevoir **une allocation d'aide à l'emploi** en remplacement de la prestation de base. Cela représente

- ▶ 370 \$ par semaine pour la Mesure de formation de la main-d'œuvre (pour une formation générale), la mesure Projets de préparation à l'emploi et la mesure Initiative ciblée pour les travailleurs expérimentés;
- ▶ 475 \$ par semaine pour la Mesure de formation de la main-d'œuvre (pour une formation qualifiante);
- ▶ l'équivalent du salaire minimum pour 35 heures de travail par semaine pour la mesure Soutien au travail autonome.

Vous pourriez également obtenir le remboursement de certains frais supplémentaires (frais d'appoint, frais de garde, frais de transport, frais de scolarité, etc.).

LA DURÉE DE LA PARTICIPATION

La participation au Programme objectif emploi est généralement d'une durée totale de 12 mois.

La participation peut être prolongée de 12 mois au plus pour permettre à une personne de compléter une activité prévue dans le plan d'intégration à l'emploi préparé pour elle.

Par ailleurs, si, sans raison valable, vous ne respectez pas les engagements prévus dans votre plan d'intégration à l'emploi, des sanctions financières pourraient être appliquées.

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI ?

Communiquez avec un bureau de Services Québec de votre région.
Quebec.ca

MISE EN GARDE

Le présent document d'information générale n'a aucune valeur juridique.